

## Bilan 2018

### Maitre d'ouvrage :

SIAEP NORD EST CHARENTE

### Exploitant :

AGUR

### Origine de l'eau :

1 prise d'eau dans le barrage de l'Issoire situé sur la commune de Confolens .  
Captage autorisé

### Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la station de traitement de Bellevue située sur la commune de Confolens .

### Communes de l'unité de

**distribution :** 14054 habitants

ABZAC	ANSAC SUR VIENNE
BRILLAC	BRIGUEUIL
CHABRAC	CHIRAC
CONFOLENS	
ETAGNAC	ESSE
EXIDEUIL	sauf chantalouette
LESSAC	LESTERPS
MANOT	MONTROLLET
ORADOUR FANAIS	
ST CHRISTOPHE	
ST MAURICE DES LIONS	
SAULGOND	

## QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

## SIAEP NORD EST CHARENTE

### UNITÉ DE DISTRIBUTION : CONFOLENTAIS

## RESULTATS

### BACTERIOLOGIE

**Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux**

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

### DURETE

TH moyen= 14,7 °F

Eau douce

### FLUOR

**Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l**

Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**

Teneur maximale= 0,15 mg/l

### NITRATES

**Limite de qualité : ≤ 50 mg/l**

Conforme.

Teneur moyenne= 4,9 mg/l et Teneur maximale = 12 mg/l

### PESTICIDES

**Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total**

Non conformité en AMPA

1 dépassement sur 4 analyses effectuées

Teneur moyenne= 0,07 µg/l et Teneur maximale= 0,11 µg/l

### COT/ TURBIDITE

**Références de qualité : COT ≤ 2 mg/l et turbidité ≤ 2 NFU**

Conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : [www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com](http://www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com)

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019